

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINT-FÉLICIEN

## RÈGLEMENT NUMÉRO 20-016

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT 15-884 ÉTABLISSANT UN PROGRAMME DE REVITALISATION A L'ÉGARD DU SECTEUR INDUSTRIEL ET DES CREDITS DE TAXES FONCIERES**

**ATTENDU QU'**en vue d'assurer la revitalisation de son parc industriel, le conseil souhaite prolonger le présent programme afin d'inciter les entreprises de nature industrielle à s'installer ou à se relocaliser dans le secteur délimité par le règlement ou encourager celles déjà situées à moderniser le bâti de leur immeuble;

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, un avis de motion du présent règlement a valablement été donné et qu'un projet de règlement a été déposé et adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 16 novembre 2020.

### **LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1** La sixième condition d'admissibilité contenue à l'article 7 du règlement 15-884, modifiée par le règlement 17-925, est à nouveau modifiée par le remplacement du chiffre « 2020 »

par le chiffre

« 2023 ».

**ARTICLE 2** Le présent règlement entrera en force et en vigueur conformément à la Loi.

**FAIT ET ADOPTE** à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 décembre 2020.

---

Luc Gibbons, maire

---

M<sup>e</sup> Louise Ménard, greffière